



Infos Mélinoises (supplément au N°90)

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (et significatifs) - D.I.C.R.I.M. À lire, faire lire et conserver précieusement

Ville d'Échenoz-la-Méline

Mélinoises et Mélinois,

La vie au quotidien dans notre Commune, présente pour chacun de nous, pour nos biens et pour l'Environnement, des risques classés en 3 grandes familles:

- Les **risques naturels** dus aux aléas et éléments naturels (orage-tempête-cyclone, canicule, grand froid, inondation, mouvement de terrain, séisme, feu de forêt). Dans d'autres régions, il existe aussi les avalanches et les volcans.
- Les **risques technologiques** dus aux activités humaines et aux transports.
- Les **risques de la vie courante** (accidents domestiques, de la route, de travail, de loisirs ...).

Pour les 2 premières familles, le présent document (DICRIM) est établi en référence au Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par la Préfecture et les services de l'État en 2008.

Ce DICRIM mélinois est diffusé largement (1500 exemplaires) dans tous les foyers en vue de porter à la connaissance de la population, une information préventive sur tous ces risques et leurs conséquences prévisibles pour notre commune et ses habitants.

Ce document sera également affiché dans tous les lieux d'habitats collectifs ou d'activités, rassemblant plus de 50 personnes (Entreprises, bureaux, restaurants, écoles, immeubles supérieurs à 15 logements, salles polyvalentes, gymnases ...).

Parce qu'il est impossible de maîtriser la Nature, et que le risque 0 n'existe pas en matière industrielle, l'objectif de cette information est de développer « **une véritable culture du risque** » auprès des citoyens en les préparant au mieux à un éventuel événement et réduire ainsi leur vulnérabilité.

Il est primordial dans notre société moderne que les risques deviennent une préoccupation de chacun car l'État et les collectivités ne peuvent pas maîtriser seuls les conséquences d'événements.

La Sécurité est l'affaire de tous et ce DICRIM permettra d'acquérir un comportement responsable.

L'étape suivante (en 2010) sera élaborée par la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conforme au Plan Départemental ORSEC (Organisation des secours) et soumis pour validation à Monsieur le Préfet.

En résumé, notre Commune est concernée par les risques, de **pandémie** (grippale ou autre), de **conditions climatiques**, d'**inondations** avec la

Méline et les ruissellements d'orages, de **transports de matières dangereuses** avec la RN 57 et les RD 13 et 457, auxquels nous ajoutons les **risques de chutes d'arbres** en forêts et en lisières, et de mouvements de terrains dont les **chutes de pierres** (falaises).

Contre ces risques, des **mesures de prévention et de sauvegarde** sont décrites dans les pages suivantes afin d'en limiter les effets et des consignes de sécurité vous sont également proposées en cas d'évènements ou d'accidents, de catastrophes ou de sinistres.

Pour vous prévenir, un **système d'alerte** existe et comprend des **radios locales** (fréquences dans ce document) ainsi que la **sirène municipale** (3 émissions successives d'1 minute et 41 secondes avec des intervalles de 5 secondes, identiques aux essais du 1^{er} mercredi de chaque mois).

Chères concitoyennes et chers concitoyens, en espérant vivement que rien ne puisse nous arriver, nous devons néanmoins nous sentir tous concernés et je vous remercie par avance de toute votre attention sur ce DICRIM.

Bien cordialement – Yves Martin

EN CAS D'URGENCE:

Écoutez la radio

France Bleu Besançon : 101.4 FM
RCF Besançon : 88 FM
Fréquence Amitié Vesoul : 91.3 FM
Radio Star : 100.7 FM
Chérie FM : 94.7 FM
France Inter : 90 FM

Numéros utiles

Sapeurs pompiers : 18, **Police** : 17
Secours : 112, **SAMU** : 15
Mairie d'Échenoz-la-Méline : 03 84 75 14 77

Préfecture : 03 84 77 70 00

Sites Internet

www.echenoz-la-meline.fr
www.meteofrance.com
www.pandemie-grippale.gouv.fr
www.prim.net

1. LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone. Pour notre commune : risque d'inondation par débordement de la Méline dans le fond de vallée et la Plaine de la Vèze, et par ruissellement sur les coteaux en cas de précipitations exceptionnelles.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE :

- Lancement d'un programme de travaux de **gestion des eaux pluviales** conformément au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune soit : la construction d'un bassin tampon dans la plaine de la Vèze et la mise en séparatif progressive du réseau d'assainissement dans les quartiers sensibles.
- Incitation auprès des particuliers à installer des batardeaux dans les zones soumises aux inondations et de construire les niveaux habitables à au moins 40 cm du sol.
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un **Plan de Prévention des Risques (PPR)** approuvé par arrêté préfectoral n°7.124 du 20/01/2006, annexé au PLU de la CCAV.
- Programme de **restauration de la Méline** mené par le SMETA afin de la détuffer dans le bourg et augmenter la section de certains ouvrages d'art.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous auprès de votre notaire ou à la mairie : **03 84 75 14 77**.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : En cas de débordement de La Méline, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone, site Internet...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également avertis par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, site Internet....).

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous irez au devant du danger !

Après l'inondation :

- **Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation.**
- **Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche.**

ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE, si vous êtes dehors ou en voiture, **FERMEZ PORTES ET FENÊTRES**, coupez la ventilation et la climatisation,

3. LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

La commune d'Échenoz-la-Méline est concernée par la **chute de blocs rocheux** qui se détacheraient du fronton de la grotte de Solborde, au niveau des roches Mauban, des falaises des coteaux des Breuleux, de la carrière des Pavés Bleus et des possibles **rétractations argileuses** (sécheresse été 2003) sur le coteau Est, secteur Craies, Pasteur, Providence.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- **Recherches** en cours (archives, demande auprès des services de l'État....) pour le repérage des cavités souterraines.
- Mise en place de **panneaux d'information et de balisage** dans la zone de la falaise, et travaux de purge de celle-ci prévus avant la fin de l'année.
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

2. LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, voies ferrées)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

La commune d'**Échenoz la Méline** est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue par voie routière (RN57 rues Pasteur et Providence, RD13, rue Parmantier, RD457 rocade sud-ouest)

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- **Réglementation rigoureuse** spécifique au transport de matières dangereuses.
- **Réglementation de la traversée de la commune.**
- **Identification et signalisation des produits transportés**,
- **Plan de Secours Spécialisé TMD** réalisé par le Préfet.
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Ou **Donnez l'alerte** (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant.

Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Placez un signe

indiquant votre présence aux secours.

LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ÉCOLE :
ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux.

ÉCOUTEZ LA RADIO : France Bleu FM 101.4 ou France Inter FM 90.0

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Pendant l'événement : **évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments**

Après l'événement : évaluez les dégâts puis informez les autorités.

Ce que vous devez faire en cas d'effondrement de sol :

- A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas
- A l'extérieur, éloignez-vous de la zone dangereuse

Si vous avez connaissance de l'existence de **mines** ou **cavités** pouvant entraîner des mouvements de terrain, veuillez en **informer immédiatement la mairie** : **03 84 75 14 77**

4. LES RISQUES CLIMATIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

Une carte de vigilance météorologique est mise à disposition deux fois par jour sur le site de Météo France :

www.meteofrance.com.

Ces annonces sont reprises dans les journaux télévisés ou radiophoniques.

IL Y A 4 NIVEAUX DE VIGILANCE :

- **Vert** : Pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- **Orange** : Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
- **Rouge** : Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

En cas d'orages violents :

Dans la mesure du possible, évitez les déplacements.

- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses. N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

En cas de vent violent :

Dans la mesure du possible restez chez vous en raison des éventuelles chutes de branches, d'éléments de toiture ou de murs.

- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organsez-vous.
- En cas d'obligation de déplacement, limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers. Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

CONSULTEZ MÉTÉO FRANCE :

<http://france.meteofrance.com/>

ou répondeur Météo France :

3250 ou 08 92 68 02 70

ÉCOUTEZ LA RADIO :

France Bleu **FM 101.4** ou France Inter **FM 90.0**.

5. LES RISQUES SANITAIRES

Ces risques relatifs à la santé publique relèvent de 3 grandes catégories :

RISQUES LIÉS À LA CANICULE

La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies : il fait très chaud, la nuit, la température ne descend pas, ou très peu, cela dure plusieurs jours.

- Buvez beaucoup d'eau et pas d'alcool
- Ne faites pas d'efforts physiques intenses.
- Ne restez pas en plein soleil.
- Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.
- Soyez vigilant pour vous-même et pour les autres, prenez des nouvelles de votre entourage.

RISQUES LIÉS AU GRAND FROID

- Limitez au maximum les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque.
- Remettez si possible tout voyage prolongé en automobile s'il n'est pas indispensable.
- Si le déplacement en voiture est nécessaire, munissez-vous de nourriture et d'eau en quantité suffisante, prenez des couvertures dont au moins une couverture de survie et des vêtements de rechange chauds ainsi que votre éventuel traitement médicamenteux.
- Adaptez votre habillement : couvrez-vous la tête, recouvrez le bas du visage, évitez de vous découvrir les mains.
- Maintenez la température ambiante de la maison à un niveau convenable y compris la chambre à coucher (minimum de 19 °C) et fermez les pièces inutilisées.
- Ne surchauffez pas les poêles à bois, les chauffages d'appoint à cause des risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone.

Si vous êtes une personne **âgée, isolée ou handicapée**, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule ou de grand froid.

03 84 75 14 77 (Mairie)

RISQUES DE PANDÉMIE

Afin de limiter une propagation virale nous vous rappelons les mesures d'hygiène dont l'efficacité est prouvée :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour.
- Utilisez des mouchoirs en papier.
- Jetez ces mouchoirs dans une poubelle.
- Tenez-vous à distance.

2 SITES À VOTRE SERVICE :

<http://www.inpes.sante.fr/>

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>

EN CAS DE SYMPTÔMES :

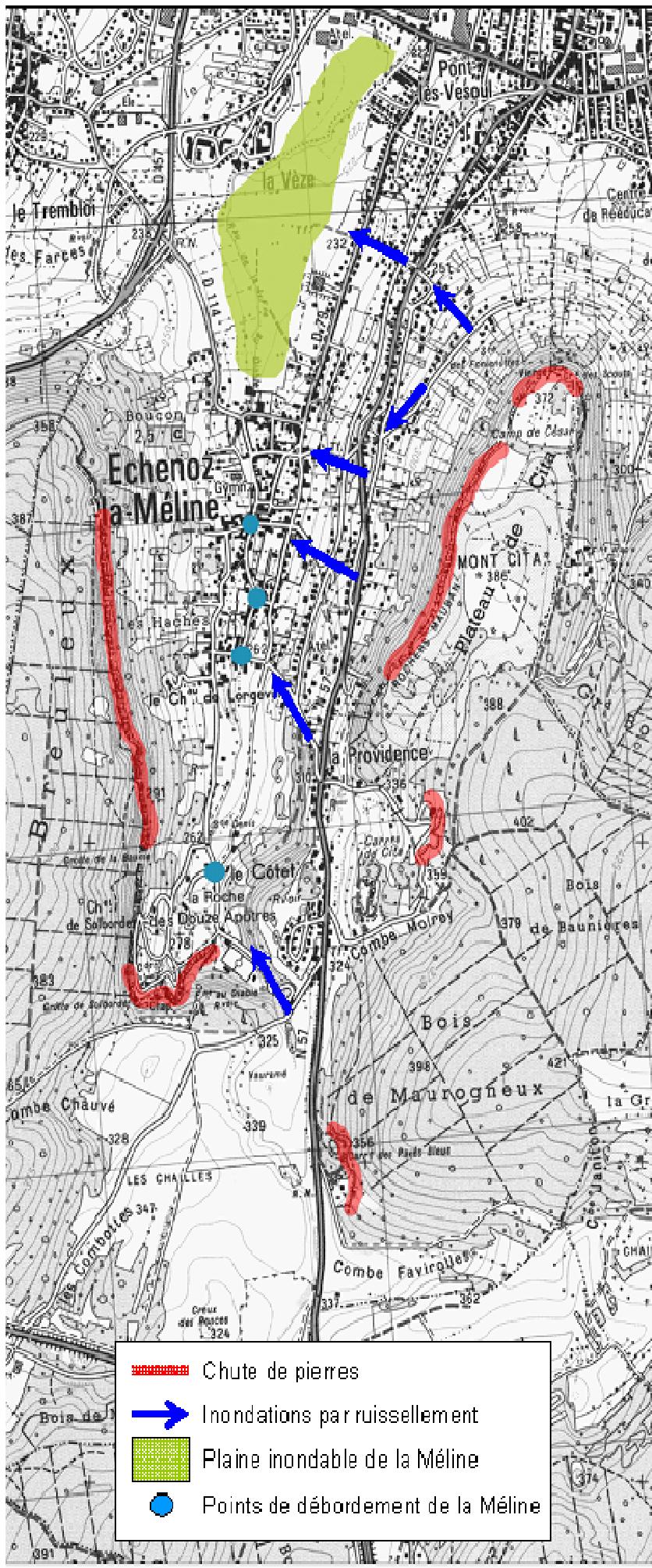
FIÈVRE, TOUX, FATIGUE ET COURBATURES,
APPELEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT,
LE MÉDECIN DE GARDE AU 3966 OU LE 15.

Que faire ?

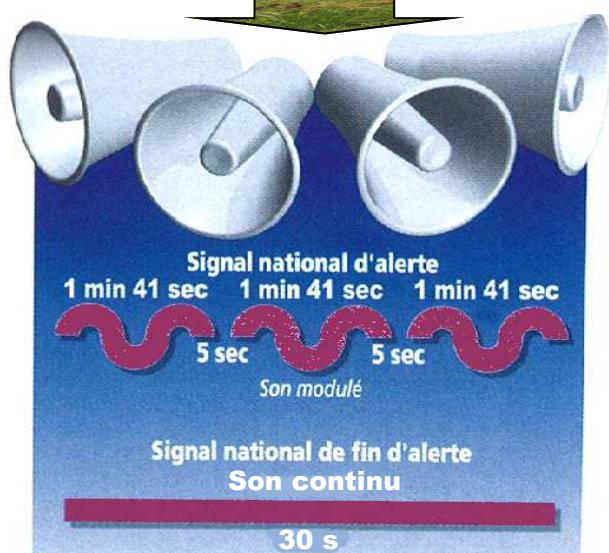
Que faire ?

Que faire ?





Le signal national d'alerte



Au signal, que faut-il faire?

Mettez-vous immédiatement à l'abri du danger.

- Rejoignez sans délai un local clos.
- Arrêtez climatisation, chauffage et ventilation.
- Écoutez la radio ou regardez la télévision : France Bleu, France 3, RFO, radios ou télévisions locales

N'oubliez pas de disposer d'objets de première nécessité :

- Une radio et une lampe de poche avec piles
- De l'eau potable, des gobelets
- Des couvertures
- Des rubans adhésifs, des ciseaux et des chiffons pour obstruer les aérations
- Une trousse de premiers soins et des médicaments indispensables
- Un seau et des sacs plastiques (si pas d'accès à des sanitaires)
- Vos papiers d'identité et le livret de famille.

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans un véhicule.
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité).
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours).
- Rester près des vitres.
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risques d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.